



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, BESSET Monique, LARCHE Laurence, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure,

Absents excusés ayant donné procuration :

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, NAAL Jean-Michel donne procuration à BOUBEKER Patrick, TREQUATTRINI Pascale donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette, CHARRETON Paule-Sandrine donne procuration à LAURERI Philippe, CHAOUCHE Dalel donne procuration à DELGADO Alexandra, ORTIS Elsa donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre.

Absents excusés :

ROYET Pierre,
MARINONI Audrey.

La séance est ouverte ce jeudi 21 avril 2022, à 18 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :
Proposition : Madame Huguette BERTRAND

Adoption du compte rendu de séance du jeudi 24 mars 2022 :**Ouverture du débat :**

Interventions :

Monsieur Alain BOLLA, conseiller municipal : demande d'annexer l'intervention de leur groupe au procès-verbal du conseil municipal du jeudi 24 mars 2022 (00:49)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : l'intervention se trouve dans le procès-verbal audio (00:39)

Pour : 31**Contre : 0****Abstentions : 0**----- **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*****ORDRE DU JOUR***

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Adoption de l'Avant-Projet Définitif de la Médiathèque et fixation des modalités de financement – Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation. Annexes : Avant-Projet Définitif (plans, tableau de surfaces, estimation des coûts).	André GARRON
2	Pôle Services Techniques – Service Aménagement et Foncier – Amélioration du centre urbain (subvention « Opération façades »).	Patrick BOUBEKER
3	Pôle services techniques – Service foncier – Acquisition des parcelles cadastrées section A n ^{os} 16, 79 et 151.	Patrick BOUBEKER
4	Pôle services techniques – Commande Publique – Transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » de la commune de Forcalqueiret – Transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » des communes de Belgentier et de Sillans La Cascade – Reprise de la compétence n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » par la commune de Sanary - Transfert de compétences optionnelles n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » de la Communauté des Communes « Cœur du Var ».	Patrick BOUBEKER

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales et des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 24 mai 2020 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du jeudi 24 mars 2022.

Liste des décisions municipales 2022
(Etablies depuis le conseil municipal du 24 mars 2022)

N°	Objet décisions municipales 2022
08-22	Contrat de cession de droits de représentation centre phocéén du spectacle. <i>Le groupe aïoli assurera une prestation le 21/06 à l'occasion de la fête de la musique. Il a donc été nécessaire d'établir un contrat. (Montant de la prestation 5486 euros TTC).</i>
09-22	Sinistre du 24/12/2020 n°06/2020 – bornes situées rue de la république – SMACL Assurance – Dommages aux biens – N° de sociétaire 052351/D – Remboursement de la franchise. <i>Le 24/12/2020, monsieur NAVARRO a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté sept bornes situées rue de la République. Le coût de la remise en état a été chiffré à 3 982.08 euros TTC.</i> <i>Décision d'inscrire au budget communal la somme de 1000 euros versé par la SMACL correspondant au remboursement de la franchise.</i>
10-22	Acquisition d'un véhicule équipé pour le Comité Communal des Feux et Forêts. Demande de subvention à la Région. <i>Il est envisagé d'acquérir un véhicule équipé pour le CCFF de Solliès-Pont, en remplacement de l'actuel devenu trop vétuste. Le coût de cette opération est estimé à 70 264.72 euros TTC soit 58 553.93 euros HT, arrondi à 58 553 euros.</i> <i>Décision de solliciter la participation financière de la Région pour la réalisation de cette acquisition. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit : Région 29 276 euros (50 %) – Autofinancement 29 277 euros (50 %).</i>
11-22	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiales du Var pour l'acquisition de matériel, de mobilier et pour des travaux d'aménagement extérieur pour le multi accueil « les petits Pas Ta Ponts ». <i>La commune a pour projet d'acquérir pour le multi accueil « les Petits Pas Ta Ponts, divers matériels (lits, couchettes, module de psychomotricité, équipement pour un espace de relaxation, station de désinfection ...). Sont prévus également des travaux d'aménagement extérieur (pose d'une clôture et portillon).</i> <i>Le montant estimatif de cette opération s'élève à 16 606.19 euros HT soit 19 927.43 euros TTC.</i> <i>Décision de solliciter la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Var à hauteur de 6 642 euros. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit : CAF 6 642 euros (40 %) – autofinancement 9964.19 euros (60 %).</i>

12-22	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel pour les Accueils Collectifs de Mineurs. <i>La commune a pour projet d'acquérir pour les Accueils Collectifs de Mineurs, deux serveurs informatiques (1 de domaine et 1 de données), du mobilier et du matériel divers (canapés, armoire, meuble de rangement, table de ping-pong, machine à laver). Le montant estimatif de ces acquisitions s'élève à 6 843.21 euros HT.</i> <i>Décision de solliciter la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Var à hauteur de 2 737 euros. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit : CAF 2 737 euros (40 %) – autofinancement 4 106.21 euros (60 %).</i>
13-22	Convention action de mécénat en numéraire de l'entreprise CREDIT MUTUEL. <i>Le Crédit Mutuel a alloué la somme de 4000 euros à la commune en faveur des manifestations culturelles 2022.</i>
14-22	Demande de subvention au titre du fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPD) pour la sécurisation des établissements scolaires. <i>La commune a pour projet d'installer des dispositifs de vidéoprotection devant les six établissements scolaires afin de renforcer la sécurisation périmétrique de ces bâtiments et notamment les accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 146 260 euros hors taxes.</i> <i>Décision de solliciter la participation de l'Etat au titre du « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation », à hauteur de 87 756 euros. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit : FIPD 87 756 euros (60 %) – autofinancement 58 504 euros (40 %).</i>

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame Christiane VINCENTS, conseillère municipale : demande de renseignement concernant la décision municipale n°14-22 : (00:40)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:15)

Liste des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 24 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au maire

- **Mission contrôle technique** pour les travaux suivants : Travaux de façades – taille de pierre - petite maçonnerie Travaux de désamiantage - charpente et couverture église saint jean baptiste – presbytère – salle saint Dominique. Les travaux sont répartis en 2 lots. Restauration façades et Désamiantage – charpente et couverture. Cette mission a été conclue avec la société **Dekra Industrial SAS** pour un montant annuel de 2 700 € HT.

- **Accord cadre SIVAAD AOO1** pour les fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales – **Lot F01 : Papier toutes impressions** (reprographie, photos, etc...) – **Avenant n°1** conclu avec la société **SA Librairie Charlemagne**. L'avenant a pour objet la modification de certains prix du Bordereau des Prix Unitaires liés à la forte croissance de certaines fournitures dues à la pandémie du coronavirus et à la pénurie de matières premières.
- **Accord cadre SIVAAD AOO1** pour les fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales - **Lot F03 : Fournitures scolaires** – **Avenant n°1** conclu avec la société **SA Librairie Charlemagne**. L'avenant a pour objet la modification de certains prix du Bordereau des Prix Unitaires liés à la forte croissance de certaines fournitures dues à la pandémie du coronavirus et à la pénurie de matières premières.
- **Contrat de maintenance des installations téléphoniques du PFSS et de la crèche** conclue avec la société **AG2T** pour un montant annuel de 702 € HT. Il est conclu pour une durée d'un an reconductible expressément deux fois. Le contrat a pour objet la maintenance des systèmes de télécommunications qui garantit le délai d'intervention en cas de panne sur les appareils et logiciels de télécommunications de la crèche et du PFSS.
- **Avenant n° 03 au marché 20007** : Travaux de réfection complète de l'ensemble charpente et couverture ainsi que les génoises de la toiture principale de l'église de Solliès-Pont Lot n°2 : charpente et couverture - **Titulaire : TECH BOIS CONCEPT**. L'avenant a pour objectif de prendre en compte : la réalisation d'une arase sous génoises destinée à récupérer le faux niveau de la charpente versant nord et la réalisation d'un chaînage béton armé supplémentaire suite à l'augmentation des murs maçonnés versant nord pour un montant de 6 597.28 € HT.
- **Avenant n°1 fixant rémunération définitive au marché n° 20003** : marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une médiathèque – Titulaire **LAND SARL** pour un montant de 372 960.00 € TTC.
- **SICTIAM – Plan de service – 2022-09287** – Marché de fourniture de matériels et logiciels de vidéoprotection de gestion de crise et prestations associées – Lot 1 : matériels, logiciel et prestations destinées à la mise en œuvre de systèmes de sécurité (capteurs/détecteurs et vidéoprotection) – Titulaire **ERYMA** du groupe SOGETREL – Mise à niveau et extension du dispositif de vidéoprotection pour la mairie de Solliès-Pont – phase 1-b pour un montant de 247 472.81 € TTC.
- **SICTIAM – Plan de service – 2022-09624** – Marché de fourniture et maintenance de matériels reprographie – Titulaire **AITEC** pour un montant de 127 640.53 € TTC.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame Christiane VINCENTS, conseillère municipale : demande de renseignement pour la vidéoprotection : (00:18)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:12)

Monsieur Laurent SCHMITTE, conseiller municipal : (00:13)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:13)

Monsieur Laurent SCHMITTE, conseiller municipal : (00:27)

Madame Christiane VINCENTS, conseillère municipale : (00:04)

Délibération n°1

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Adoption de l'Avant-Projet Définitif de la Médiathèque et fixation des modalités de financement – Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation. Annexes : Avant-Projet Définitif (plans, tableau de surfaces, estimation des coûts)

Rapporteur : André GARRON, Maire

La commune possède une bibliothèque publique, située dans la rue Gabriel Péri, installée dans une ancienne maison d'habitation. L'étage est aménagé pour recevoir la section adulte (109 m²) qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, le rez-de-chaussée de 35m² accueille la section jeunesse. La situation est insatisfaisante pour la commune notamment pour ce qui concerne la petitesse du local dédié, le peu d'ouverture au public, la faible diversité des collections représentées, et le manque d'actions culturelles.

Face à la situation actuelle, il est envisagé la création d'une médiathèque.

La commune projette d'installer la médiathèque dans une partie des communs du château. Ces locaux feront l'objet d'une restructuration et d'une extension.

Les principaux objectifs pour la présente opération sont les suivants :

- Créer un espace avec une surface dans l'œuvre (SDO) de 1094 m², soit environ 780 m² de surface utile.
- Respecter les engagements pris dans le projet scientifique et culturel de la ville
- Respecter les objectifs opérationnels de la ville :
 - Limiter au maximum les coûts de l'opération en rationalisant les espaces.
 - Concevoir des équipements permettant de limiter les coûts de fonctionnement.
 - Proposer un espace culturel agréable, spacieux et clair qui invite à la lecture et à apprécier l'espace environnant notamment les jardins du château.

La future médiathèque, conçue comme un tiers lieu, comprendra :

- ✓ Un accueil composé d'un hall et bureau d'accueil sous forme de banque, un espace d'exposition, coin café, toilettes ;
- ✓ Un espace jeunesse comportant une bibliothèque, un salon de lecture et des sanitaires ;
- ✓ Des salles multimédia, réunions, formations, co-working et jeux ;
- ✓ Un espace adulte comportant une bibliothèque, un salon de lecture et des sanitaires ;

- ✓ Une salle de conférence/auditorium ;
- ✓ Le service culturel et communication implanté à l'étage et composé d'un bureau de direction et quatre bureaux simples pour sept postes de travail, un espace reprographie, une réserve, des archives et une salle de réunion ;
- ✓ Un local serveur, un local ménage.

Pour la réalisation de la construction de la médiathèque, la ville de Solliès-Pont a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte la SARL LAND (mandataire) et de plusieurs bureaux d'études. Ils ont réalisé l'Avant-Projet Définitif (APD) et ont estimé à 3 183 496 € HT le coût global de cette opération (y compris les collections, et hors aménagements extérieurs et parvis), reparti de la façon suivante :

- Etudes (mission SPS, contrôle technique, maîtrise d'œuvre) : 328 130 € HT
- Travaux : 2 452 314 € HT
- Equipement (matériel et mobilier) : 221 340 € HT
- Matériel informatique et mise en œuvre de services numériques innovants : 56 712 € HT
- Acquisition de collections tous supports : 125 000 € HT

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que les études, la construction, l'équipement, l'aménagement des bibliothèques et l'acquisition de collections tous supports.

À ce titre, la Ville de Solliès-Pont souhaite solliciter une aide de l'État auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui assure l'expertise scientifique et l'instruction administrative des dossiers.

Le plan de financement prévisionnel hors taxes pourrait s'établir comme suit :

Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	1 324 382 €	42 %
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	656 950 €	21 %
REGION	200 000 €	6 %
DEPARTEMENT	300 000 €	9 %
AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	702 164 €	22 %
TOTAL HT	3 183 496 €	100 %

Décomposition de la Dotation Générale de Décentralisation sollicitée :

Etudes	164 065.00 €	Taux 50 %
Travaux	980 925.00 €	Taux 40 %
Equipement (matériel et mobilier)	88 536.00 €	Taux 40 %
Matériel informatique et mise en œuvre de services numériques innovants	28 356.00 €	Taux 50 %
Acquisition de collections tous supports	62 500 €	Taux 50 %
TOTAL	1 324 382 €	

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (10:18)
Madame Christiane VINCENTS, conseillère municipale : (00:22)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:40)
Madame Christiane VINCENTS, conseillère municipale : (00:34)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:07)
Monsieur Florent CHOLLET, directeur des services techniques : (00:36)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:21)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°2

Objet : Pôle Services Techniques – Service Aménagement et Foncier – Amélioration du centre urbain (subvention « Opération façades »)

Rapporteur : Patrick BOUBEKER, 7ème adjoint au maire

En 2011, la commune a engagé une opération de requalification et d'embellissement des rues du centre-ville de Solliès-Pont en subventionnant la rénovation des façades. Un cahier des charges a été établi définissant les conditions d'attribution de l'aide.

Afin de poursuivre cette démarche, cette opération est reconduite pour l'année 2022, dans la limite des crédits prévus au budget de l'année concernée.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:07)
Monsieur Patrick BOUBEKER, adjoint au maire : (00:34)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:12)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°3

Objet : Pôle services techniques – Service foncier – Acquisition des parcelles cadastrées section A nos 16, 79 et 151

Rapporteur : Patrick BOUBEKER, 7ème adjoint au maire

Les héritiers de monsieur Léon BLANC proposent, en souvenir de leur famille résidente du canton, de faire don à la commune de Solliès-Pont, de trois parcelles, une située dans le massif du Castellans, et les deux autres dans les collines des Anduès.

Dans un souci d'agrandissement et de préservation de son patrimoine forestier, il est proposé au conseil municipal d'accepter ce don.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:06)

Monsieur Patrick BOUBEKER, adjoint au maire : (00:42)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:22)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°4

Objet : Pôle services techniques – Commande Publique – Transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » de la commune de Forcalqueiret – Transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » des communes de Belgentier et de Sillans La Cascade – Reprise de la compétence n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » par la commune de Sanary - Transfert de compétences optionnelles n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » de la Communauté des Communes « Cœur du Var »

Rapporteur : Patrick BOUBEKER, 7ème adjoint au maire

Par délibération en date du 13/10/2020, la commune de Forcalqueiret a adopté le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibérations en dates, respectivement du 11/10/2021 et 06/12/2021, les communes de Belgentier et Sillans La Cascade ont acté le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 17/03/2021, la commune de Sanary Sur Mer a adopté la reprise de la compétence n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » par la commune.

Par délibération en date du 30/11/2021, la communauté de Communes « Cœur du Var » a acté son adhésion au SYMIELECVAR et le transfert de compétences optionnelles n°1

« Équipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Le comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement :

- Le 10 mars 2022 pour approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 par la commune de Forcalqueiret ;
- Le 10 mars 2022 pour approuver le transfert de la compétence optionnelle n°8 par les communes de Belgentier et de Sillans La Cascade ;
- Le 17 juin 2021 pour approuver la reprise de la compétence optionnelle n°1 par la commune de Sanary Sur Mer ;
- Le 10 mars 2022 pour approuver l'adhésion et le transfert des compétences optionnelles n°1 et 8 par la Communauté de Communes « Cœur du Var ».

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte de L'Énergie des Communes du var (SYMIELECVAR) demande de présenter au conseil municipal pour approbation :

- la demande de transfert de compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique » de la commune de Forcalqueiret ;
- la demande de transfert de compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » des communes de Belgentier et Sillans La Cascade ;
- la demande de reprise de la compétence n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » par la commune de Sanary Sur Mer ;
- la demande d'adhésion et de transfert des compétences optionnelles n°1 « Équipement de réseaux d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » de la Communauté des Communes « Cœur du Var ».

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:27)
Monsieur Patrick BOUBEKER, adjoint au maire : (00:47)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:11)
Monsieur Alain BOLLA, conseiller municipal : (00:39)
Monsieur Fabrice MIELO, responsable service aménagement : (00:16)
Madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire : (00:26)
Monsieur Alain BOLLA, conseiller municipal : (00:10)
Madame Danièle RAVINAL, adjointe au maire : (00:06)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:13)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

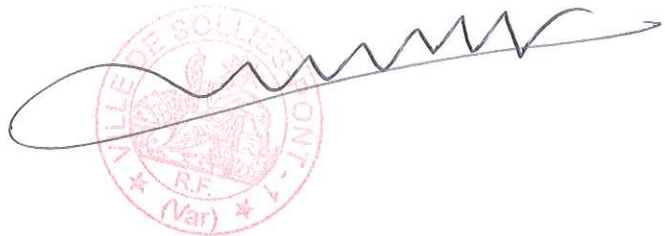
➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 juin 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 21 avril 2022 à 18h59.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont



AR Prefecture

083-218301307-20220421-CR_03_2022-DE
Reçu le 26/04/2022
Publié le 26/04/2022